

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 15 FEVRIER 2018

Etaient Présents 46 titulaires, 3 suppléants, 17 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	David MIRANDE	à	Evelyne BALLIHAUT
	Maryse ARTIGAU	à	Suzanne SAGE
	Elisabeth MEDARD	à	Daniel LACRAMPE
	Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
	Michel LAUGA	à	Marthe CLOT
	Lydie CAMPELLO	à	France JAUBERT-BATAILLE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Maylis DEL PIANTA	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Denise MICHAUT	à	Dominique FOIX
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Henriette BONNET
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Marylise GASTON	à	Jean-Michel IDOPE
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Auréli GIRAUDON	à	Martine MIRANDE
	Robert BAREILLE	à	Jean CASABONNE
	Jean-Pierre TERUEL	à	André BERNOS

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU (excusé), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Anne BARBET (excusée), Gérard BURS, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 20-180215-SOC-

CONTRATS D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF POUR LES ALSH INTERCOMMUNAUX

Le 22 FEV. 2018

SOUS - PREFECTURE  
OLORON St<sup>e</sup> MARIE

Mme BALLIHAUT précise qu'il est nécessaire de recruter des animateurs pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Barétous et de Josbaig.

Pour l'année 2018, les besoins sont les suivants :

Site	Périodes d'ouvertures extrascolaires	Besoin en animateurs
<b>ALSH de Barétous</b> Mise à disposition d'un local par la commune d'Arette	<b>ALSH d'été</b> 6 semaines à cheval sur juillet et août.	4 animateurs
	<b>Ouverture test ALSH à l'étude</b> <i>1 semaine pendant les vacances de Printemps ou de la Toussaint.</i>	3 animateurs
<b>ALSH de Josbaig</b> Maison pour Tous + école maternelle de Saint-Goïn	<b>ALSH d'hiver</b> 1 semaine d'ouverture du 12 au 16 février.	2 animateurs
	<b>ALSH de printemps</b> 1 semaine d'ouverture du 9 au 13 avril	2 animateurs
	<b>ALSH d'été</b> 4 semaines d'ouverture du 9 juillet au 3 août	3 animateurs
	<b>ALSH de Toussaint</b> 1 semaine d'ouverture du 22 au 26 octobre	2 animateurs

Les modalités de rémunération de ces animateurs sont fixées dans la délibération prise par le conseil communautaire le 15 juin 2017 et spécifique aux Contrats d'Engagement Educatifs (CEE).

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats correspondants pour l'année 2018.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 février 2018

Suivent les signatures

Affiché le 22.02.18



Le Président

Daniel LACRAMPE